

Le Conseil de l'Europe se penche sur l'intelligence Artificielle



Article rédigé par genethique.org, le 24 octobre 2020

Source [genethique.org] Le Parlement Européen établit des recommandations au sujet de l'Intelligence Artificielle.

Celle-ci a de nombreuses applications qui ont « *un impact direct sur l'égalité d'accès aux droits fondamentaux, notamment le droit à la vie privée ou l'accès à la justice, à l'emploi, à la santé et à la protection sociale* ». Chaque pays doit donc pouvoir fournir des « *garanties effectives des droits humains* ».

Dans une [résolution](#) adoptée à l'unanimité, la Commission permanente du Parlement européen a invité les États membres à élaborer une législation nationale claire « *visant à garantir que tout système fondé sur l'IA respecte les droits à l'égalité et à la non-discrimination partout où son utilisation risquerait d'affecter la jouissance de ces droits* ». Elle invite également à ce que dans chaque pays « *l'utilisation de ces technologies fasse l'objet de débats parlementaires réguliers* ». Enfin, elle réclame qu'une plus grande place soit donnée aux femmes dans les métiers du numérique.

La Commission permanente promeut l'élaboration « *d'un instrument juridiquement contraignant* » gouvernant l'IA, « *éventuellement sous la forme d'une Convention* » (cf. [Intelligence artificielle et médecine, le miroir aux alouettes ?](#)). Cet instrument, « *de préférence mondial* », aurait pour but de « *garantir que l'intelligence artificielle respecte les principes des droits humains, en particulier dans le domaine des soins de santé* ». Et il « *établirait des critères de référence dans des domaines tels que la vie privée, la confidentialité, la sécurité des données, le consentement éclairé et la responsabilité* ». La Commission demande aux gouvernements de « *mettre en place des systèmes pour évaluer et autoriser les applications de l'IA liées à la santé* », y compris les dispositifs médicaux implantables et portables, « *pour leur sécurité et leur compatibilité avec les droits* ». Elle alerte également sur le risque de la machine de « *remplacer complètement le jugement humain* », et rappelle que des professionnels de santé doivent toujours valider les décisions médicales. Enfin, elle appelle à une « *bonne gouvernance des données personnelles de santé* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

24/10/2020 06:00